

## Décisions du Bureau du 7 avril 2011

- 1.Zone d'activités de Loupien à Monein : modification du règlement et du permis d'aménager et bilan de la réservation des lots
  - 2.Représentation de la CC de Lacq au conseil d'administration d'Eurolacq suite à la proposition de modification de ses statuts
  - 3.Représentation de la CC de Lacq au conseil d'administration de Chemparc
  - 4.Clôtures industrielles : participations financières de la CC de Lacq
  - 5.Désignation des membres du jury dans le cadre de l'appel d'offres pour la maîtrise d'oeuvre relative à la zone Eurolacq II
  - 6.Office du Tourisme de Lacq, Coeur de Béarn : mise en conformité des locaux
  - 7.Centre culturel : informations sur le choix de la maîtrise d'oeuvre
  - 8.Déchetterie : informations sur le choix de la maîtrise d'oeuvre
  - 9.Décharge de pneus d'Arthez-de-Béarn
  - 10.Présentation du projet Alevibox
  - 11.Organisation de la journée de départ des sapeurs pompiers de Paris : prise en charge de la CC de Lacq
  - 12.Course cycliste « Souvenir Bernard BECAAS » : demande de participation de la CC de Lacq
- 

### 1. ZONE D'ACTIVITES DE LOUPIEN A MONEIN : MODIFICATION DU REGLEMENT ET DU PERMIS D'AMENAGER ET BILAN DE LA RESERVATION DES LOTS

Le Bureau émet un avis favorable à la modification du règlement et du permis d'aménager de la zone d'activité de Loupien. Il prend également acte du bilan de la réservation des lots qui lui est présenté.

Par ailleurs, le Bureau prend connaissance des difficultés rencontrées à Monein pour l'implantation du centre de secours, en raison du désaccord de l'architecte des bâtiments de France. La possibilité d'une implantation dans la zone d'activités de Loupien pourrait peut-être être examinée.

### 2. REPRESENTATION DE LA CC DE LACQ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EUROLACQ SUITE A LA PROPOSITION DE MODIFICATION DE SES STATUTS

Par délibération en date du 28 février 2011, le conseil communautaire a procédé à l'élection de ses 9 représentants au conseil d'administration de l'association Eurolacq Entreprises.

L'association Eurolacq Entreprises va modifier ses statuts. Dorénavant, le conseil d'administration sera composé de 6 élus de la communauté de communes de Lacq et de 6 représentants de divers partenaires. Eurolacq Entreprises demande donc à la CC de Lacq de proposer ses élus et d'indiquer les options à retenir pour les autres représentants.

Après discussion, le Bureau proposera au prochain conseil communautaire une liste de six élus qui pourraient siéger au sein du conseil d'administration d'Eurolacq Entreprises ainsi que la liste des organismes qui y siégeraient.

### 3.DESIGNATION DU REPRESENTANT DU COLLECTIF DES COMMUNAUTES DU BASSIN DE LACQ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU GIP CHEMPARC (communauté de communes de Lacq et communauté de communes du canton d'Orthez)

Par délibération en date du 28 février 2011, le conseil communautaire a procédé à l'élection de son représentant au conseil d'administration du GIP Chemparc au nom du collectif des communautés de communes du Bassin de Lacq : M. Jacques CASSIAU-HAURIE. Or, M. CASSIAU-HAURIE vient d'être élu vice-président au Développement économique du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques. Il siégera dorénavant au conseil d'administration du GIP Chemparc au nom du Conseil Général des P.A.

La CC de Lacq doit donc proposer le représentant du collectif des communautés de communes du bassin de Lacq, après avoir obtenu l'accord de M. le Président de la communauté de communes du canton d'Orthez, au Conseil communautaire du 29 avril prochain.

Le Bureau proposera la candidature de M. Didier REY. Ce dernier se donne un temps de réflexion. Il fera connaître sa décision lors du prochain Bureau.

### 4.CLOTURES INDUSTRIELLES : PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA CCL

#### 4.1 - Demande de la SARL CAMET MOURAA, de Pardies

Par courrier en date du 2 mars 2011, la SARL CAMET MOURAA, située à Pardies, a sollicité la communauté de communes de Lacq pour participer financièrement à l'installation d'une clôture autour de son terrain.

Le Bureau souhaite que ce dossier soit examiné en Commission Développement économique avant de se prononcer.

#### 4.2 - Demande de la société FIVES NORDON, de Lacq

La société FIVES NORDON répondant aux conditions fixées par la CC de Lacq pour cette attribution d'aide, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une participation financière à hauteur de 2 503,48 € HT.

Cependant, le Bureau souhaite que soit demandé à l'entreprise de faire des efforts pour l'amélioration du bâtiment. Cette requête avait déjà été faite mais il faut la renouveler compte tenu de la demande de réfection de la clôture.

### 5. AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES EUROLACQ 2 SUR LES COMMUNES D'ARTIX, LABASTIDE-MONREJEAU ET LABASTIDE-CEZERACQ - ORGANISATION DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA PASSATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

La CC de Lacq envisage de réaliser sur le territoire des communes d'Artix, Labastide-Cézéracq et Labastide-Monréjeau une opération d'aménagement destinée principalement à répondre aux demandes en matière de terrains viabilisés pour des activités industrielles, artisanales et commerciales. L'opération s'étend sur une superficie de 29,1 ha situés dans le bassin d'emploi de la zone de Lacq. Cette zone d'Activités est nommée « Eurolacq 2 ». L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 7 000 000 € HT, soit 8 372 000 € TTC.

Pour ce faire, elle a confié à la SEPA une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de l'accompagner dans la faisabilité technique, administrative et la commercialisation de la future zone d'activités.

Le Bureau demandera au Conseil communautaire du 29 avril prochain d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération, de prendre acte du lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 74-III-4ème alinéa, a) et 57 à 59 du code des marchés publics pour le choix d'un maître d'oeuvre, d'approuver la désignation du jury de l'appel d'offres ouvert, de solliciter les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de ce projet auprès de l'Europe, l'Etat, le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques et d'autoriser son Président à engager toute démarche et à signer toute pièce nécessaire pour mener l'opération à bonne fin.

## 6. OFFICE DU TOURISME DE LACQ, CŒUR DE BEARN : MISE EN CONFORMITE DES LOCAUX

Le bâtiment de l'Office du Tourisme se situe face à l'Eglise St-Girons à Monein. Il est composé d'un bâtiment principal de 3 niveaux (RDC + 1er étage + combles aménagés) et d'une arrière boutique. Ce bâtiment est un E.R.P. de 5ème catégorie. Les agents souffrent d'un manque de place pour les bureaux et le stockage de documents. De plus, il est mal (voire pas) isolé, ce qui crée de l'inconfort en hiver comme en été.

Ces divers problèmes rendent l'utilisation de ce bâtiment difficile.

Le Bureau émet un avis favorable au lancement d'une étude sur la réorganisation interne du bâtiment. Celle-ci aura pour but d'intégrer les différentes demandes des agents, les diverses réglementations (E.R.P., Code du Travail et accessibilité P.M.R.) auxquelles l'édifice doit répondre et les préconisations formulées par Fébus Eco Habitat sur les aspects énergétiques.

## 7. CENTRE CULTUREL : INFORMATIONS SUR LE CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Le projet de l'équipe classée par le jury (Equipe GUIBERT) est présenté en détail. Il reste à présent à finaliser la mise au point du marché avec l'équipe GUIBERT.

## 8. DECHETTERIE : INFORMATIONS SUR LE CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Le projet de l'équipe ACTA ARCHITECTURES retenu par le jury est présenté aux membres du Bureau.

## **9. DECHARGE DE PNEUS D'ARTHEZ-DE-BEARN**

La situation que connaît la commune d'Arthez-de-Béarn depuis la liquidation judiciaire de la société ACOTRA, en 2002, qui exploitait, sur la commune, une décharge de pneus VL et PL est présentée au Bureau.

Une procédure judiciaire a été engagée pour obliger les détenteurs de pneus à récupérer ces derniers. Malheureusement, ces démarches n'ont pas abouti. La société ALIAPUR avait été identifiée, au niveau national, pour résorber ces sites de pneus mais cette action ne s'était pas concrétisée à Arthez-de-Béarn.

La commune hérite donc de ce site et souhaite que des solutions soient trouvées pour le traiter.

Puisqu'il s'agit d'un sujet environnemental majeur pour la CC de Lacq, les services ont pour mission de proposer des solutions pour évacuer ces pneus et nettoyer ce site.

## **10. PRESENTATION DU PROJET ALEVIBOX**

Le Bureau prend connaissance du projet proposé par l'APPMA des Baïses et M. SALANAVE-PÉHÉ, de Monein, à l'origine de la conception de l'Alevibox.

Il s'agit d'un système breveté qui a pour but de repeupler les cours d'eau en salmonidés. Sa fonction de cage permet d'acclimater et de fixer les alevins en respectant ainsi la capacité que les salmonidés ont pour se repérer. L'APPMA des Baïses est très intéressée par ce projet.

L'investissement, pour les cours d'eau gérés par l'APPMA des Baïses et la Gaule Paloise s'élève à 48 Alevibox, soit 6 480 €, le fonctionnement annuel étant de 150 € / Alevibox.

Après discussion sur le problème de compétence, le Bureau propose que la CC de Lacq prenne 1/3 de la dépense à sa charge.

## **11. ORGANISATION DE LA JOURNÉE DE DEPART DES SAPEURS POMPIERS DE PARIS : PRISE EN CHARGE DE LA CCL**

Après avoir pris connaissance du déroulement de cette journée qui aura lieu le 30 juin 2011 à la caserne d'Artix, le Bureau propose de prendre en charge la totalité de la dépense, soit 17 000 €.

## **12. COURSE CYCLISTE « SOUVENIR BERNARD BECAAS » : DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA CCL**

Cette 10ème édition de la cyclosportive « Souvenir Bernard BECASS » étant la dernière, le Bureau donne un avis favorable à l'octroi des 3 000 € demandés.